

25 janvier 2011

11.309

Question Martine Docourt Ducommun**Quel avenir pour le service de l'énergie et de l'environnement**

Le service de l'environnement et de l'énergie SENE est né de la fusion du service de la protection de l'environnement et du service de l'énergie le 1^{er} janvier 2010. La fusion a été effectuée à la suite du départ à la retraite du chef de service de la protection de l'environnement. A la suite de ce départ, aucune personne n'a été engagée afin de le remplacer. A la tête du nouveau service a évolué le chef de l'ancien service de l'énergie de manière ad intérim, qui fut remplacé quelques mois plus tard et quitta donc le SENE. En raison de ce départ, seuls quatre "techniciens" sont actuellement actifs dans domaine énergie du nouveau service. Selon nos informations, un départ à la retraite est prévu au domaine énergie cette année, et le poste laissé vacant ne serait alors pas repourvu. Ce départ, ainsi que le remplacement de l'ancien chef du service de l'énergie par le nouveau chef de service, conduit de ce fait à la perte de, respectivement, 10 et 20 ans de "vécu" au domaine énergie. Ce départ à la retraite diminuerait le personnel du domaine à trois "techniciens".

Alors que les états généraux sur l'énergie ont montré que les attentes de la population ayant trait à cette thématique sont grandes, que la loi sur l'énergie est en cours de révision et que les normes environnementales sont de plus en plus exigeantes, le groupe socialiste est surpris des choix quant à la gestion du personnel de ce service, qui montre une diminution du nombre de postes, et pose les questions suivantes:

- Quel avenir le Conseil d'Etat envisage-t-il pour ce nouveau service?
- Est-ce que le Conseil d'Etat peut expliquer son choix de ne pas avoir nommé de remplaçant au domaine environnement, suite au départ à la retraite du chef de l'ancien service de la protection de l'environnement?
- Est-il vrai que le poste laissé vacant par un départ à la retraite prévu cette année ne sera pas repourvu? Si oui, pour quelles raisons?

Cosignataires: C. Mermet et C. Bertschi.